

JORF n°0269 du 21 novembre 2014 page 19516  
texte n° 44

ARRETE

**Arrêté du 20 novembre 2014 portant nomination au Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles**

NOR: PRMX1426521A  
ELI: Non disponible

Par arrêté du Premier ministre en date du 20 novembre 2014, sont nommés membres du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles :

1° Au titre de membres des assemblées parlementaires mentionnés au 1° de l'article R. 6123-1-8 du code du travail :  
Membres de l'Assemblée nationale :

M. Jean-Patrick Gilles, titulaire.  
Mme Monique Iborra, suppléante.

2° Au titre des représentants des régions et collectivités ultramarines exerçant les compétences dévolues aux conseils régionaux en matière de formation professionnelle mentionnés au 2° du même article :

En tant que membres titulaires :

Mme Georgette Bréard.  
Mme Martine Calderoli-Lotz.  
M. Didier Cardon.  
Mme Laurence Demonet.  
Mme Isabelle Gaudron.  
Mme Pascale Gérard.  
M. Louis-Bertrand Grondin.  
Mme Michèle Leflon.  
M. Emmanuel Maurel.  
M. Philippe Meirieu.  
M. Matthieu Orphelin.  
M. Daniel Robin.  
M. Yanic Soubien.  
Mme Catherine Veyssy.

En tant que membres suppléants :

M. Thierry Alves.  
Mme Martine Brodard.  
Mme Sylvie Hubert.  
Mme Fadila Khattabi.  
Mme Hella Kribi-Romdhane.  
M. Alain Lagarde.  
Mme Janine Loïdi.  
M. Michel Monlouis-Deva.  
Mme Hélène Pauty-Sauret.  
M. Philippe Reynaud.  
M. Henri Simorre.  
M. Philippe Schwartz.  
Mme Michèle Tregan.  
Mme Anne Wintrebert.

3° Au titre des représentants de l'Etat mentionnés au 4° du même article :

Représentant le ministre en charge de l'emploi :

Mme Emmanuelle Wargon, titulaire.  
M. Pierre Romain, suppléant.  
M. Jean-Marc Huart, suppléant.

Représentant le ministre en charge de la formation professionnelle :

Mme Françoise Bouygard, titulaire.  
M. Philippe Zamora, suppléant.

Représentant le ministre en charge de l'éducation nationale :

Mme Brigitte Doriath, titulaire.  
Mme Hélène Ouanas, suppléante.  
M. Yves Beauvas, suppléant.

Représentant le ministre en charge de l'enseignement supérieur :

M. Franck Jarno, titulaire.  
Mme Christine Bruniaux, suppléante.

Représentant le ministre en charge de la jeunesse et des sports :

M. Bruno Bethune, titulaire.

Mme Dominique Billet, suppléante.

Représentant le ministre en charge de l'agriculture :

Mme Yveline Guegan, titulaire.

M. Philippe Joly, suppléant.

Mme Sandra Azoulay, suppléante.

Représentant le ministre en charge de la santé :

Mme Michèle Lenoir-Safaldi, titulaire.

Mme Florence Favre, suppléante.

Représentant le ministre en charge des affaires sociales :

Mme Caroline Bachschmidt, titulaire.

M. Louis-Xavier Colas, suppléant.

Représentant le ministre en charge des collectivités territoriales :

M. Guillaume Robillard, titulaire.

Mme Arielle Roumi, suppléante.

Représentant le ministre en charge de l'industrie :

M. Martial Georget, titulaire.

Mme Agnès Zobel, suppléante.

M. Jean-Jacques Nay, suppléant.

Représentant le ministre en charge de l'outre-mer :

M. Mathieu Lefebvre, titulaire.

Mme Karin Mulot-Radojcic, suppléante.

Représentant le ministre en charge du budget :

M. Gautier Bailly, titulaire.

M. Vincent Chip, suppléant.

4° Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives au plan national et interprofessionnel mentionnés au 5° du même article :

Représentant la Confédération française démocratique du travail :

M. Yvan Ricordeau, titulaire.

Mme Véronique Descacq, suppléante.

M. Christian Janin, suppléant.

Représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres :

M. Franck Mikula, titulaire.

Mme Dominique Jeuffrault, suppléante.

M. Franck Boissart, suppléant.

Représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens :

M. Jean-Pierre Therry, titulaire.

Mme Anne-Sophie Deletombe, suppléante.

Mme Aline Mougnot, suppléante.

Représentant la Confédération générale du travail :

Mme Catherine Perret, titulaire.

Mme Isabelle Depuydt, suppléante.

M. Manu Blanco, suppléant.

Représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière :

M. Stéphane Lardy, titulaire.

M. Nicolas Faintrenie, suppléant.

Mme Sylvia Veitl, suppléante.

5° Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national et interprofessionnel mentionnés au 6° du même article :

Représentant le Mouvement des entreprises de France :

Mme Florence Poivey, titulaire.

Mme Florence Buisson-Vincent, suppléante.

M. Alain Druelles, suppléant.

Représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises :

M. Jacques Bahry, titulaire.

M. Jean-Michel Pottier, suppléant.

M. Yves Terral, suppléant.

Représentant l'Union professionnelle artisanale :

Mme Estelle Chambrelan, titulaire.

Mme Michèle Duval, suppléante.

M. Mohamed El Barqioui, suppléant.

6° Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au plan national multiprofessionnel mentionnés au 7° du même article :

Représentant l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire :

Mme Dorothee Bedok, titulaire.

M. Robert Baron, suppléant.

Représentant l'Union nationale des professions libérales :

M. Gérard Goupil, titulaire.

M. Jacques Niney, suppléant.

Représentant la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles :

M. Jérôme Volle, titulaire.

M. Jérôme Lachaux, suppléant.

7° Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés intéressées mentionnés au 8° du même article :

Représentant l'Union nationale des syndicats autonomes :

M. Jean-Marie Truffat, titulaire.

M. Jean-Louis Blanc, suppléant.

Représentant la Fédération syndicale unitaire :

M. Thierry Reygades, titulaire.

M. Olivier Paradon, suppléant.

8° Au titre des représentants des réseaux consulaires de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat mentionnés au 9° du même article :

Au titre de la chambre de commerce et d'industrie de France :

M. Pierre-Antoine Gailly, titulaire.

M. Patrice Guézou, suppléant.

Au titre de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat :

M. Laurent Serre, titulaire.

M. Philippe Perfetti, suppléant.

Au titre de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

M. Jacques Molières, titulaire.

M. Mikaël Naitlho, suppléant.

9° Au titre de personnalité qualifiée mentionnée au 10° du même article :

Mme Christiane Demontès.

10° Au titre des représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles mentionnés au 11° du même article :

Représentant Pôle emploi :

M. Jean Bassères.

Représentant l'Association pour l'emploi des cadres :

M. Bertrand Hébert.

Représentant le Conseil national des missions locales :

M. Jean Vila.

Représentant l'Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées :

Mme Odile Menneveau.

Représentant le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels :

M. Bernard Abeille.

Représentant la Confédération nationale handicap et emploi des organismes de placement spécialisés :

M. Gilles Lenice.

Représentant l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce :

M. Vincent Destival.

Représentant la Commission nationale de la certification professionnelle :

M. Georges Asseraf.

Représentant le Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente :

M. Julien Nizri.

Représentant l'Office national d'information des enseignements et des professions :

Mme Marie-Claude Gusto.

Représentant la Conférence des présidents d'université :

M. Gilles Roussel.

Représentant l'Association nationale des collectivités territoriales pour la formation, l'insertion et l'emploi, dénommée « Alliance Villes Emploi » :

M. Michel Bernard.

Représentant l'Association du réseau des centres animation réseaux d'information et des observatoires régionaux emploi-formation :

M. Charles Fournier.

Représentant la Fédération de la formation professionnelle :

M. Jean Wemaere.